



Communiqué

**Désinfection
Désinsectisation
Dératisation**

BRANCHE DE LA DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION :

La FEETS-FO ne signera pas pour des miettes !

Les négociations annuelles obligatoires viennent de se clôturer dans le cadre de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation au sein de la branche de la désinfection, de la désinsectisation et de la dératisation (3D).

L'accord de revalorisation salariale 2021 porté par la chambre patronale prévoit une revalorisation des salaires minimaux mensuels et des primes d'anciennetés associées, à hauteur de + 0,5% sur les 3 groupes de la grille des minima conventionnels. Concrètement, cela représente pour un salarié du premier niveau, 7,91 euros bruts par mois.

Il faut également rappeler que le dernier accord de revalorisation salariale 2020, étendu seulement le 20 novembre 2020, a pour conséquence d'avoir quasiment gelé les salaires de l'année 2020 sur les 3 groupes de la grille.

Pour être complet sur la situation du secteur, il faut rajouter que, depuis le mois de mai 2020, l'activité économique est quasiment revenue à son niveau de l'année précédente. Les entreprises du secteur ont récupéré la majeure partie de l'activité perdue en mars-avril 2020 et 2021 présente, quant à elle, une activité à 100%. Le nombre de salariés en chômage partiel reste faible et le nombre d'accords d'activité partielle longue durée (APLD) en cours de négociation également.

Avec quelle crédibilité les entreprises du secteur peuvent-elles arguer d'une situation économique délicate et fébrile alors que le taux d'activité est proche de 100% ? Si ce n'est pour justifier une distribution de « miettes » salariales aux salariés de la branche !

En conséquence, la FEETS-FO ne signera pas cet accord de moins-disant social et apporte tout son soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur. Les salariés de la branche 3D ne doivent pas devenir les « laissés pour compte » d'une crise sanitaire et économique servant de prétexte au patronat pour les appauvrir !

Paris, le 1 février 2021

Pour tout contact:

Zaïnïl NIZARALY, Secrétaire général : 01.44.83.86.20

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81